



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/6/5/Add.1
24 mars 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
Sixième réunion
La Haye, 7-19 avril 2002
Point 24 de l'ordre du jour provisoire*

PLAN STRATÉGIQUE, RAPPORTS NATIONAUX ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Projet de Plan stratégique pour la Convention sur la diversité biologique: activités prévues, résultats escomptés, calendrier des activités et des résultats, intervenants, mécanismes de mise en oeuvre et conditions financières, humaines et autres capacités

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

1. Au paragraphe 38 de sa décision V/20, adopté à sa cinquième réunion, la Conférence des Parties avait décidé de tenir une réunion intersessions à composition non limitée pour aider à la préparation de sa sixième réunion. La réunion a été chargée d'examiner et, dans la mesure du possible, élaborer un projet d'éléments de décisions sur les sujets suivants: préparation du Plan stratégique pour la Convention; les deuxièmes rapports nationaux; et les moyens nécessaires pour soutenir la mise en œuvre de la Convention, notamment, la mise en œuvre actions prioritaires dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.

2. La Réunion intersessions à composition non limitée sur le Plan stratégique, les rapports nationaux et la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, a eu lieu à Montréal du 19 au 21 novembre 2001. La réunion a élaboré des éléments du Plan stratégique dont la question, la définition des missions, la vision, les contraintes, les buts opérationnels, le suivi et l'établissement des rapports, l'évaluation périodique, l'étude critique de la mise en œuvre et, enfin, la communication. La Réunion intersessions à composition non limitée avait demandé au Secrétaire exécutif de formuler, en consultation avec les Parties et d'autres intervenants compétents, si nécessaire, des paramètres en application du contenu du paragraphe 15 de la décision V/20 pour autant de buts opérationnels du Plan stratégique de la Convention que possible avant la sixième réunion de la Conférence des Parties. En vertu du paragraphe

* UNEP/CBD/COP/6/1 et Corr.1/Rev.1.

/...

15 de la décision V/20, la Conférence des Parties a décidé que dans chaque but opérationnel, le Plan stratégique identifiera, autant que faire se peut, les paramètres suivants:

- (a) Activités prévues;
- (b) Résultats escomptés;
- (c) Le calendrier de chacune de ces activités et résultats;
- (d) Les intervenants dans la réalisation de ces activités et la coopération avec les organisations compétentes;
- (e) Les mécanismes utilisés pour soutenir les buts et réaliser les activités ou pour atteindre les résultats escomptés; et
- (f) Les conditions financières, humaines et autres capacités.

3. Le Secrétariat estime que les paramètres identifiés ci-dessus constituent les éléments de base du plan d'action pour mettre en œuvre le Plan stratégique.

4. Par notification en date du 29 novembre 2001, le Secrétaire exécutif avait invité les Parties, les Etats, les organisations intergouvernementales et d'autres organisations, à apporter leurs contributions à l'élaboration des paramètres, comme l'a demandé la Réunion intersessions à composition non limitée et exposé au paragraphe 15 de la décision V/20, et ce suffisamment à l'avance avant la sixième réunion de la Conférence des Parties et au plus tard le 31 janvier 2002.

5. A la date de la préparation du présent document, le Secrétaire exécutif n'avait reçu qu'une seule communication sur ce sujet. Elle provenait d'Espagne pour le compte de l'Union européenne. La communication a réitéré que l'élaboration de paramètres, en vertu de la décision V/20, était encore prématurée car le contenu précis du Plan stratégique n'est pas encore déterminé. La communication n'a donc fourni aucun élément spécifique sur les Paramètres.

6. Le Secrétaire exécutif a rédigé le présent document afin d'aider la Conférence des Parties à examiner cette question. L'annexe au présent document identifie les paramètres pertinents pour chacun des buts opérationnels inscrits dans le rapport de la Réunion intersessions à composition non limitée (UNEP/CBD/COP/6/5, annexe, recommandation 1).

7. On notera que les éléments énumérés sous le but opérationnel 1.6, relatif au rôle de leader de la Convention, pourraient changer à la lumière du message général que la sixième réunion de la Conférence des Parties transmettra au Sommet mondial sur le développement durable.

8. On notera, également, que les chiffres figurant dans la section traitant des besoins financiers et humains n'ont qu'un caractère indicatif, et le calcul des coûts des activités envisagées sera effectué une fois ces dernières auront été arrêtées. Ces besoins financiers et humains varieront d'un pays à un autre et d'une région à une autre.

Annexe

PROJET DE PLAN STRATEGIQUE POUR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE: ACTIVITES PREVUES, RESULTATS ESCOMPTEES, CALENDRIER DES ACTIVITES ET DES RESULTATS, INTERVENANTS, MECANISMES DE MISE EN OEUVRE ET CONDITIONS FINANCIERES, HUMAINES ET AUTRES CAPACITES

Buts opérationnels intersectoriels

1.1. Les Parties disposent de stratégies et de plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), révisés si nécessaires, en place et en cours d'application intégrés de manière adéquate à d'autres stratégies sectorielles nationales et à des instruments de planification liés à la biodiversité.

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>*Besoins financiers et humains</i>
1. Préparer des éléments pour les SPANB et les stratégies sectorielles;	Lignes directrices pour les SPANB et les stratégies sectorielles	Études sur documents	SCDB	2004	Un administrateur de programme
2. Identifier les principaux obstacles à la mise en œuvre des SPANB	Analyse des principaux obstacles à la mise en oeuvre des SPANB	Études sur documents	SCDB	2004	Un administrateur de programme
3. Elaborer et/ou réviser, selon qu'il conviendra, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité	SPANB	- Processus de consultation nationale	Parties	Les SPANB, les stratégies sectorielles et les instruments de planification en place ou révisés	100,000 par pays (pour chacun des pays en développement
		- Lignes directrices pour les SPANB	SCDB		

* Les chiffres ci-dessus sont fournis à titre indicatif et le chiffrage des activités reste à faire et variera d'un pays à un autre et d'une région à une autre. Tous les chiffres indiqués sont en dollars américains, sauf indication contraire.

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>*Besoins financiers et humains</i>
4. Intégrer les éléments relatifs à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les stratégies sectorielles nationales et les instruments de planification de la biodiversité.	Stratégies sectorielles nationales et instruments de planification intégrant les considérations de biodiversité.	Processus de consultation nationale	Parties	sont en cours d'application au niveau de toutes les Parties à l'horizon 2006.	et à économies en transition)
5. Fournir le soutien nécessaire aux Parties pour leur permettre de formuler des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité ainsi que des stratégies sectorielles nationales et des instruments de planification.	Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en place	Assistance technique et aide financière par les organisations internationales compétentes, comme le PNUE, PNUD, UICN, la Banque mondiale	FEM, PNUE, PNUD, UICN, la Banque mondiale et d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux	2008	1 million par pays
6. Création de capacités pour la mise en oeuvre des SPANB, des stratégies sectorielles des et instruments de planification.	Ressources humaines formées	Ateliers de travail Assistance technique	Parties, FEM, UNEP, PNUD, UICN, la Banque mondiale et d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux	2004	15,000 par pays

1.2. Les questions de biodiversité sont intégrées, aux plans national, régional et international, aux politiques, plans et programmes sectoriels et intersectoriels pertinents.

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Faciliter la consultation et l'interaction ; et renforcer la coopération entre conventions, accords, programmes et plans d'action traitant des questions de biodiversité	Une plus grande coordination et évitement du double emploi. Programmes de travail mixtes MoC (?)	Réunions de consultation et de coordination entre le SCDB et les organisations compétentes	SCDB	2002 à 2006	300,000 x 2 (2 réunions entre 2002 et 2010)
2. Mettre en place des mécanismes institutionnels internes et appropriés au sein des organisations internationales compétentes afin de faciliter l'intégration des considérations de biodiversité.	Mécanismes institutionnels en place et opérationnels Les programmes et les politiques contenant des considérations de biodiversité sont adoptés		Les organisations internationales compétentes comme OMC, OMPI, PNUD, CLD, CCNUCC, UNESCO, CITES, FAO, CMS, la Convention Ramsar etc., Parties.		
3. Fournir le soutien aux accords régionaux de coopération et élaborer ou évaluer les instruments et programmes sectoriels et intersectoriels régionaux pour y intégrer les considérations de biodiversité.	Rapport d'évaluation des accords régionaux de coopération existants et des instruments et programmes sectoriels et intersectoriels régionaux	Collecte des informations. Études sur documents.	Secrétariat	2004	
	Les mécanismes, instruments et programmes régionaux sont renforcés ou créés, selon qu'il conviendra.	Réunions régionales de consultation Assistance technique	Organisations régionales compétentes FEM, d'autres organisations et donateurs bilatéraux et multilatéraux	2002-2008	1 réunions tous les 2 ans par région (300,000 pour chaque réunion)

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
4. Installer des commissions interministérielles nationales pour la l'harmonisation et la coordination intersectorielles des politiques, programmes et plans	Politiques, programmes et plans sectoriels harmonisés	Réunions de consultation et de coordination nationales	Parties	2006	50,000 par pays

1.3. [Des ressources financières, humaines et techniques plus substantielles ressources sont [mises à la disposition] [fournies par les Etats-Parties développés et d'autres donateurs aux Etats-Parties en développement, notamment les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays à économies en transition] pour leur permettre d'élaborer, réviser et appliquer ce Plan stratégique.]

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Identifier les sources des ressources financières et techniques	Les opportunités d'assistance technique et financières identifiées	Réunion de consultation avec les donateurs	Parties, SCDB, donateurs bilatéraux et multilatéraux	2004	1 million pour la réunion de consultation
	Un guide aux sources de financement préparé	Étude sur documents	SCDB		Un administrateur de programme
2. Encourager et promouvoir des accords régionaux entre les pays en développement et les pays donateurs	Une plus grande assistance bilatérale aux pays en développement	Identification des donateurs bilatéraux Consultations bilatérales Réunion de consultation entre donateurs bilatéraux et pays en développement	Parties, donateurs, SCDB	2004	300,000 pour la réunion de consultation

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
3. Promouvoir l'échange de l'expertise technique, scientifique et managériale entre pays développés et en développement	Expertise technique, scientifique et managériale renforcée dans les pays en développement	Détachement du personnel	Parties et organismes de la recherche scientifique et technique	2006	50,000 par pays

1.4 Un plus grand soutien est apporté à la création de capacités pour l'application des actions prioritaires dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. La coopération scientifique et technique en vue de mettre en oeuvre le Plan stratégique est promue et facilitée par le truchement du mécanisme de centre d'échange et d'autres mécanismes.

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Identifier les besoins capacitaires au niveau régional et formuler des plans d'action régionaux pour la création de capacités	Rapport d'évaluation des besoins. Plans d'action régionaux pour la création de capacités.	Communication des informations par les Parties; Réunions et ateliers de travail régionaux.	Secrétariat; Parties	2004	500,000 par région pour 4 régions
2. Renforcer les centres régionaux de création de capacités ou en créer de nouveaux	- Centres régionaux renforcés ou créés - Programmes sur la Planification stratégique pour les questions relatives à la CDB - Ressources humaines formées - Manuels de formation	Assistance technique et financière	Parties, FEM et autres donateurs bilatéraux et multilatéraux compétents ; organisations compétentes	2006	1 million pour chaque région

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
3. Identifier et diffuser des informations sur les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les activités entreprises par les centres régionaux	Etudes de cas sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques	Communications des Parties CHM	Parties Secrétariat	A partir de 2003	---
4. Elaborer des lignes directrices sur l'application pratique du Plan stratégique et des plans d'action pour la création de capacités	Lignes directrices	Processus de consultation des Parties (ateliers de travail pour experts) Études sur documents	Secrétariat	2004	300,000
5. Faciliter le transfert de la technologie adéquate	Identifier les types et les sources de technologies idoines	Études sur documents CHM	Secrétariat	2004	---

1.5. Les principaux intervenants et acteurs dans la mise en œuvre nationale de la Convention sont mieux sensibilisés et soutiennent activement, et sont impliqués dans, la mise en œuvre.

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Développer les capacités des Parties à « vendre » la biodiversité à d'autres secteurs	Une plus grande prise de conscience, par les autres secteurs, des objectifs de la biodiversité	Programmes de formation, ateliers de travail avec les secteurs concernés Partenariats avec les secteurs concernés et assistance technique professionnelle	Parties, parties prenantes nationales, donateurs bilatéraux et multilatéraux, UNESCO, UICN	2006	100,000 par pays

2. Elaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux d'éducation et de sensibilisation	Les programmes d'éducation et de sensibilisation du public sont en place Introduction de la biodiversité dans les programmes éducatifs officiels	Utilisation efficiente des médias Exploitation des processus institutionnels existants pour l'élaboration de programmes éducatifs. Ateliers de travail sur la sensibilisation et l'éducation	Parties et donateurs bilatéraux et multilatéraux, parties prenantes compétentes à l'échelon national	2006	50,000 par pays
3. Diffuser des informations sur les questions de biodiversité intéressant les parties prenantes	Inclusion des questions de biodiversité dans les programmes et les activités des parties prenantes	CHM nationaux brochures, médias écrits et électroniques	Parties, Relevant parties prenantes	2006	30,000 par pays
4. Promouvoir la participation des parties prenantes à la prise de décision et la mise en œuvre aux niveaux national, sous-national et local	Les mécanismes institutionnels de participation sont en place aux échelons national, sous-national et local	Réunions régulières de consultation avec les parties prenantes compétentes	Les Parties Les parties prenantes compétentes	2006	10,000 par réunion

1.6 La Convention joue son rôle de leader dans les questions de biodiversité au niveau international en coopération avec d'autres conventions qui en soutiennent la mise en œuvre; d'autres processus internationaux soutiennent activement sa mise en œuvre dans leurs cadres respectifs.

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Organiser des réunions de consultation et de coordination avec les conventions relatives à la biodiversité et d'autres organisations internationales compétentes afin d'établir un ordre du jour international commun et définir les buts et objectifs internationaux	Ordre du jour international commun. Buts et objectifs convenus Déclarations politiques	Réunions mixtes	SCDB, conventions relatives à la biodiversité et d'autres organisations internationales compétentes	2004-2010	1 réunion par an (2004-2010) 300,000 par réunion

2. Identifier les rôles et les contributions spécifiques des organisations internationales compétentes à l'ordre du jour de la CDB, afin de maîtriser et canaliser leurs efforts dans la mise en œuvre de l'ordre du jour international commun, des buts et cibles, et articuler ces derniers dans des accords de coopération ou des programmes de travail mixtes	Evaluation des rôles potentiels et des domaines de coopération	Communications des organisations compétentes	SCDB et conventions relatives à la biodiversité et d'autres organisations internationales compétentes	2003	
	Programmes de travail mixtes Accords de coopération	Études sur documents			
	Échange d'expertise et de savoir-faire	Détachement de personnel			
3. Encourager la représentation mutuelle entre organes subsidiaires scientifiques et techniques des conventions et organisations internationales pertinentes lors de leurs réunions respectives	Consensus sur les principales questions scientifiques clés Ordre du jour scientifique commun	Participation	SCDB et conventions relatives à la biodiversité et d'autres organisations internationales compétentes	2004-2010	10,000 annuellement par participant
4. Elaborer et adopter des programmes et des instruments qui soutiennent la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique	Programmes et instruments	Réunion de consultations Études sur documents	Les organisations internationales compétentes et les conventions relatives à la biodiversité	2006	50,000 pour la réunion de consultation

1.7 Les mécanismes sont renforcés et mobilisés pour favoriser une meilleure compréhension de la biodiversité et élaborer et transférer de meilleures techniques de gestion de la biodiversité et des conclusions de la recherche, et les décisions sont prises en s'appuyant sur les meilleurs résultats scientifiques et les systèmes de connaissances traditionnelles.

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Soutenir les processus d'évaluation de la biodiversité et la diffusion des informations ressortant de ces processus	Rapports d'évaluation Publications	Enquêtes et études sur documents CHM	SCDB, Parties, PNUE, WCMC et d'autres organisations internationales compétentes	2006	1 million (vérifier avec l'Administrateur du budget général)
2. Soutenir la recherche pratique, y compris en y associant la communauté universitaire et scientifique et le secteur privé	Etudes pratiques Résultats de la recherche Techniques de gestion de la biodiversité Enseignements tirés et études de cas Co-publications	Bourses de biodiversité dans les institutions scientifiques et universitaires Accords de collaboration avec le secteur privé	SCDB, Parties, FEM, UNESCO, CNUCED, ONUDI, institutions universitaires, les organisations du secteur privé et d'autres organisations internationales compétentes	2004	30,000 par bourse 1 million pour la recherche
3. Renforcer la vulgarisation et le rôle du CHM	- Meilleures capacités de diffusion de l'information - Nombre en hausse de programmes CHM - Liens diversifiés avec le secteur privé, les institutions universitaires et les organisations des communautés locales et autochtones	Collaboration avec les organisations internationales, non-gouvernementales, celles du secteur privé et des communautés locales et autochtones	SCDB, Parties et les institutions universitaires, les organisations du secteur privé, les organisations des communautés locales et autochtones et d'autres organisations internationales compétentes	2006	500,000

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
	Une meilleure compréhension de la CDB, son rôle et son ordre du jour parmi les parties prenantes et le grand public	- Diffusion de l'information écrite et électronique - Collaboration avec les principaux réseaux médiatiques nationaux et internationaux			

1.8 La Convention et les Parties disposent de meilleures méthodes pour surveiller et évaluer les progrès dans l'application de la Convention, permettre aux Parties, à la Conférence des Parties et à d'autres organes, d'apprécier l'efficacité des actions et des mesures entreprises pour atteindre les objectifs de la Convention.

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Renforcer les systèmes d'établissement des rapports nationaux	Les Parties fournissent une information adéquate et en temps opportun	Examen des formats actuels d'établissement des rapports Assistance technique et financière aux Parties Elaborer un guide pour l'établissement des rapports nationaux	SCDB, Parties, FEM	2006	100,000 pour chaque pays en développement et pays à économies en transition

2. Formuler un nouveau mécanisme de contrôle et de feedback	Portail du CHM pour recevoir le flux permanent d'informations provenant des Parties	CHM	SCDB	2004	100,000 \$ US
3. Elaborer indicateurs de performance et mettre à l'essai un projet de démonstration	Une série d'indicateurs pour les besoins d'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre est en place	Études sur documents Réunions d'experts Projet de démonstration	SCDB et les Parties	2004	100,000 \$ US
4. Réaliser des études sur l'application de la Convention par les Parties, identifier les obstacles à l'application et les meilleures pratiques	Rapport sur l'efficacité des actions et mesures prises par les Parties pour mettre en œuvre la Convention Les enseignements tirés et les meilleures pratiques	Communications des Parties Études sur documents	SCDB et les Parties	2008	

1.9 Les liens entre la biodiversité et la pauvreté sont étudiés et le rôle de la première dans l'allègement de la seconde est promu et les effets négatifs de la pauvreté sur la diversité biologiques réduits.

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Entreprendre une étude sur la relation entre la biodiversité et la pauvreté et identifier la contribution éventuelle de la biodiversité à l'allègement de la pauvreté	Rapport sur la diversité biologique et la pauvreté	Étude sur documents	SCDB, CDD, PNUD, FAO et d'autres organisations internationales compétentes	2004	1 économiste
2. Elaborer des mesures de lutte contre les effets néfastes de la pauvreté sur la diversité biologique	Programmes et projets Lois et règlements Mesures d'encouragement Information	Assistance technique et financière Campagnes de sensibilisation Processus de consultation nationale	Parties, FEM, PNUD, Banque mondiale, Organisations et donateurs bilatéraux et multilatéraux	2006	1 million pour chaque pays en développement
3. Appliquer les programmes et les projets qui contribuent autant à la conservation de la diversité biologique qu'à l'allègement de la pauvreté	Les programmes et les projets contribuent à la conservation et à l'allègement de la pauvreté	Assistance technique et financière Implication des parties prenantes compétentes	Parties, FEM, PNUD, Banque mondiale, Organisations et donateurs bilatéraux et multilatéraux	2006	20 millions pour chaque pays en développement

4. Intégrer la biodiversité aux programmes et initiatives d'allègement de la pauvreté	Les programmes de réduction de la pauvreté incluent les questions de biodiversité	Processus de consultation nationale Implication des experts en biodiversité dans l'élaboration des programmes	Parties, donateurs bilatéraux et multilatéraux et les organisations internationales compétentes comme la FAO et le PNUD	2006	20,000 par projet ou programme
---	---	--	---	------	--------------------------------

1.10 La communication, l'éducation et la sensibilisation du public sont utilisées effectivement pour garantir une meilleure compréhension de la biodiversité et faciliter l'application pleine et entière de la Convention

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Activités prévues</i>
1. Evaluer l'efficacité des programmes existants de communication, d'éducation et de sensibilisation du public à l'échelon national ; identifier les obstacles et améliorer l'efficacité	Rapport d'évaluation Transmission efficace et effective du message de la biodiversité aux parties prenantes.	Enquête auprès des publics ciblés Études sur documents Implication des parties prenantes	Parties, SCDB, FEM, d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations internationales compétentes, le secteur privé et les parties prenantes compétentes	2006	50, 000 par pays
2. Elaborer une stratégie de communication et d'information pour la Convention	La stratégie est en place Les parties prenantes sont effectivement sensibilisées	Réunion d'experts Consultations avec les parties prenantes Étude sur documents	SCDB, Parties et parties prenantes compétentes	2004	100,000 pour la réunion d'experts

3. Promouvoir l'application de l'Initiative mondiale sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public	La communication, l'éducation et la sensibilisation du public sur les questions de biodiversité est renforcée	Structure ou portail en vue d'un réseau mondial sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public Echange des connaissances et de l'expertise entre professionnels Programmes de formation	UNESCO, SCDB, PNUE, UICN, Union internationale des sciences biologiques	2002-2010	2 millions annuellement
--	---	--	---	-----------	-------------------------

1.11 Des outils ont été confectionnés pour l'estimation économique des produits et services écologiques fournis par la diversité biologique en vue de les intégrer dans les comptes de la nation et comme contribution aux services mondiaux.

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Passer en revue les approches actuelles d'estimation économique des biens et services écologiques fournis par la biodiversité et la comptabilité de l'environnement	Rapport d'évaluation	Étude sur documents	SCDB	2004	
2. Elaborer et appliquer des systèmes et des procédures comptables des ressources naturelles	Méthodologies d'évaluation économique des produits et services écologiques	Étude sur documents Assistance technique Examen et modification des systèmes comptables des ressources naturelles	SCDB, Parties et les organisations internationales compétentes	2006	100,000 par pays en développement et pays à économie en transition
3. Elaborer des lignes directrices pour l'étude d'impact environnemental de sorte à intégrer l'évaluation économique de la biodiversité.	Lignes directrices EIE	Étude sur documents Réunion d'experts	SCDB et les Parties	2004	300, 000 pour la réunion d'experts

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
4. Soutenir les pratiques coutumières et les systèmes traditionnels de la gestion des ressources qui garantissent l'utilisation durable de la diversité biologique	Ensemble d'instruments et de politiques de soutien aux pratiques coutumières et aux systèmes traditionnels de la gestion des ressources (ex : mesures d'encouragement)	Réunions d'experts Implication des communautés locales et autochtones	SCDB, les Parties et les organisations des communautés locales et autochtones	2008	100,000 par réunion d'experts
5. Démontrer l'utilité de l'évaluation économique des produits et services écologiques fournis par la biodiversité.	Etudes de cas Meilleures pratiques	Communication d'informations et d'études de cas par les Parties; Études sur documents.	SCDB et les Parties.	2006	

Premier élément de la vision

2.1 Les espèces, écosystèmes et la diversité génétique exposés à un risque imminent de [perte irréversible] [extinction] font l'objet d'actions appropriées pour éviter ce risque d'appauvrissement.

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Identifier les espèces, les écosystèmes et la diversité génétique exposés à un risque imminent de [perte irréversible][extinction]	Evaluations de l'état et de la situation d'espèces, écosystèmes et de la diversité génétique à l'échelon national et régional	Relevés taxonomiques Assistance technique et financière	Les Parties, SCDB, UICN, CITES, FEM et d'autres organisations internationales compétentes et les donateurs bilatéraux et multilatéraux	2008	200,000 par pays

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
2. Etablir et/ou mettre à jour une liste des espèces menacées d'extinction	Liste des espèces menacées d'extinction	Étude sur documents	Parties, UICN, CITES et SCDB	2008	---
3. Anticiper l'évolution des tendances et leurs causes et élaborer et appliquer des stratégies de lutte	Prévision des tendances; les causes sous-jacentes sont identifiées; les stratégies de lutte formulées et en place.	Relevés et enquêtes taxonomiques Approche de précaution Assistance technique et financière	Parties, SCDB, UICN, CITES, FEM et d'autres organisations internationales compétentes et les donateurs bilatéraux et multilatéraux	2010	200,000 par pays
4. Améliorer l'état de conservation des espèces, des écosystèmes et de la diversité génétique exposés à des risques imminents de [perte irréversible][extinction]	L'état de conservation de 60% des espèces, des écosystèmes et de la diversité génétique exposés à des risques imminents s'est amélioré	Récupération, restauration et programmes spéciaux de conservation à long-terme Assistance technique et financière	Parties, FEM et les organisations internationales compétentes et les donateurs bilatéraux et multilatéraux	2010	500,000 par pays
5. Partager les expériences acquises par les différents pays en matière de conservation, gestion et récupération des espèces, des écosystèmes et de la diversité génétique	Les enseignements tirés et les meilleures pratiques	Communications des Parties CHM	Parties, SCDB, UICN et CITES	2004	---

2.2. Les populations et les écosystèmes qui ne sont pas actuellement menacés sont surveillés et gérés de sorte à préserver la viabilité de l'espèce et la structure et la fonction naturelles de ces écosystèmes

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Entreprendre une étude préliminaire de l'état et des tendances des populations et des écosystèmes	Etude préliminaire de l'état et des tendances	Enquêtes Assistance technique et financière	Parties, UICN, PNUE, WCMC, FEM et d'autres organisations et donateurs bilatéraux et multilatéraux	2006	100,000 par pays
2. Création de réseaux sous-régionaux et régionaux de zones protégées pour la conservation <i>in situ</i>	Les réseaux sont en place	Enquêtes Coopération sous-régionale et régionale Réunions régionales Instruments juridiques sous-régionaux et régionaux	Parties, FEM, UICN, UNESCO, et d'autres organisations et donateurs bilatéraux et multilatéraux	2010	10 millions par réseau
3. Inspecter régulièrement, par les méthodes d'échantillonnage, les populations et les écosystèmes pour obtenir un feedback continu sur l'état et les tendances	Information à jour sur l'état et les tendances	Enquêtes Assistance technique et financière	Parties, FEM, UICN et d'autres organisations et donateurs bilatéraux et multilatéraux	2010	30,000 par enquête
4. Elaborer des modèles de gestion rationnelle pour les populations et les écosystèmes	Les modèles de gestion rationnelle sont en place	Étude sur documents fondée sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés	Parties, UICN et SCDB	2006	1 administrateur de programme

2.3 Les principales menaces et les dangers émergents menaçant la biodiversité sont identifiés, empêchés ou atténués.

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Activités prévues</i>
1. Evaluer l'impact des facteurs naturels et socio-économiques sur les principaux écosystèmes et espèces	Rapport d'évaluation	Enquête et étude sur documents	Les Parties et les organisations internationales compétentes	2004	100,000 par pays
2. Prévoir, prévenir et/ou atténuer les impacts	Impacts atténués	Systèmes de pré-alerte et d'intervention d'urgence	Les Parties et les organisations internationales compétentes	2008	5 million par pays
3. Elaborer des lignes directrices pour faciliter la prédiction nationale des principales menaces et des dangers émergents et confection de stratégies de lutte	Les lignes directrices sont en place et largement utilisées	Étude sur documents Projets de démonstration	SCDB, les Parties et les organisations internationales compétentes	2006	50,000 par projet de démonstration

[2.4 Les efforts de conservation et de gestion sont concentrés sur les zones à haute valeur de biodiversité, notamment par la mise en place d'un réseau écologique mondial.]

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Identifier les zones à haute valeur de biodiversité et élaborer stratégies de gestion	Zones identifiées Lignes directrices et modèles de gestion	Enquêtes Études sur documents Études de cas	SCDB, les Parties, UICN et les organisation internationales	2006	50,000 par enquête

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
2. Apprécier l'opportunité et la viabilité de la création d'un réseau écologique mondial	<p>La couverture potentielle du réseau est identifiée</p> <p>Consensus international obtenu sur la nécessité du réseau et de la couverture potentielle</p>	<p>Enquête mondiale</p> <p>Réunion internationale d'experts sur la viabilité et la couverture</p> <p>Réunion internationale de consultation</p>	SCDB, Parties, UICN et les organisations internationales compétentes	2008	<p>100,000 pour l'enquête mondiale</p> <p>300,000 pour la réunion des experts</p> <p>1 million pour la réunion internationale de consultation</p>
3. Etablir réseaux écologiques pilotes à l'échelon régional	Réseau écologique régional	<p>Réunion régionale d'experts</p> <p>Réunion régionale de consultation</p>	Parties, UICN et organisations régionales et internationales compétentes	2010	<p>200,000 pour la réunion des experts</p> <p>400,000 pour la réunion régionale de consultation</p>

Deuxième élément de la vision

3.1 Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et cadres de prévention des risques biotechnologiques identifient l'utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité à l'échelon national

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Evaluer les emplois actuels (coutumiers et non-traditionnels) des éléments constitutifs des ressources biologiques et identifier les utilisations et les pratiques durables	Les emplois et les pratiques actuels sont évalués et les utilisations et les pratiques durables identifiées	Enquêtes nationales Assistance technique et financière	Parties, UICN, FEM et d'autres organisation et donateurs bilatéraux et multilatéraux	2006	200,000 par pays
2. Promouvoir les utilisations et pratiques durables des éléments constitutifs de la diversité biologique	Les utilisations et pratiques durables sont largement appliquées Une plus grande prise de conscience des utilisations et pratiques durables	Éducation et sensibilisation du public Projets de démonstration Intégration dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité Mesures d'encouragement Participation des parties prenantes à l'élaboration et la mise en oeuvre des SPANB et des cadres de prévention des risques biotechnologiques	Parties, UICN, FEM et d'autres organisations et donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que les parties prenantes concernées	2010	100,000 par projet de démonstration 1 million par pays pour la sensibilisation

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
3. Diffuser des informations sur les utilisations et pratiques durables à toutes les parties prenantes	Les informations sont partagées avec les principales parties prenantes	Le CHM du SCDB et documents papier et électroniques	Les Parties et le SCDB	2006	50,000 par pays

3.2 [Les organismes vivants modifiés susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, en tenant compte de la santé humaine, sont transférés, manipulés et utilisés sans danger par l'application entière et internationale du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques]

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Promouvoir la ratification et l'entrée en vigueur, le plus tôt possible, du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	100 Parties auront ratifié ou accédé au Protocole d'ici 2004	Assistance technique aux Parties Diffusion de l'information sur les bénéfices de la participation par le truchement du Centre d'échange (CHM)	Parties SCDB, FEM et d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux	2004	--
2. Elaborer des cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques	Cadres de prévention des risques biotechnologiques mis sur pied dans 100 pays à l'horizon 2006	Assistance technique et financière	Parties, UNEP, PNUD, Banque mondiale, FAO, ONUDI, FEM et d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux	2006	500,000 par pays

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
3. Elaborer des capacités nationales d'évaluation et de gestion des risques	Ressources humaines formées Les installations de recherche scientifique en place	Assistance technique et financière	Parties, UNEP, PNUD, Banque mondiale, FAO, ONUDI, FEM et d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que le fichier d'experts du centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	2010	10 million par pays
4. Promouvoir le fonctionnement effectif du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques en tant que partie intégrante du CHM de la Convention	Une plus grande utilisation par les Parties et d'autres parties prenantes du BCH en tant que mécanisme d'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ainsi que pour l'échange d'informations	BCH et CHM	SCDB, les Parties, le secteur privé et d'autres parties prenantes	2002-2010	500,000

3.3 Il y a une plus grande prise de conscience des impacts négatifs, sur la diversité biologique, de modèles de production et de consommation non viables [et les [politiques] [outils] économiques] favorables à l'utilisation durable ont été formulées et prêtes à être utilisées.

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Affiner et mettre en œuvre les lignes directrices de la CDB pour l'utilisation durable de la diversité biologique	Les lignes directrices de la CDB sont largement appliquées	SPANB	SCDB, Parties	2010	
2. Affiner les programmes d'éducation et de sensibilisation du public à l'échelon national	Les programmes sont en place et mis en œuvre	Ateliers de travail à l'échelon national	Parties	2008	20,000 par atelier de travail
3. Elaborer des mesures d'encouragement à l'utilisation durable.	Un train de mesures d'encouragement en place	Réunion d'experts Mécanismes régulateurs	Parties	2010	20,000 par réunion d'experts
4. Rendre le CHM et le BCH entièrement opérationnels à l'échelon national	Les CHM et BCH nationaux sont créés et opérationnels chez toutes les Parties Des liens avec d'autres réseaux d'information sont établis	Assistance technique et financière Coopération avec les organisations compétentes	Parties, SCDB, FEM et les organisations internationales compétentes	2006	1 million par pays

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
5. Soutenir l'Initiative d'éducation et de sensibilisation du public de la CDB/UNESCO	Une plus grande prise de conscience à l'échelle mondiale Les programmes d'éducation et de sensibilisation du public sont affinés à l'échelon national	CHM, autres médias écrits et électroniques internationaux	SCDB, UNESCO et d'autres organisations internationales	2006	100,000

3.4 Les outils, technologies et systèmes de gestion adéquats et qui facilitent l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique ont été développés et promus à l'échelon national.

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Soutenir les pratiques coutumières et les systèmes traditionnels de gestion des ressources qui garantissent l'utilisation durable	Les meilleures pratiques et les méthodes de gestion sont identifiées et largement appliquées	Projets de démonstration Association des communautés locales et autochtones Processus de consultation nationale	Parties Communautés locales et autochtones	2010	20, 000 par projet de démonstration
2. Elaborer des mesures d'encouragement à l'utilisation durable.	Un train de mesures d'encouragement en place	Réunion d'experts Mécanismes régulateurs	Parties	2010	20,000 par réunion d'experts

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
3. Promouvoir l'emploi des procédés des études d'impact environnemental	Les procédures EIE sont en place et largement appliquées	Lignes directrices de la CDB pour les EIE Mécanismes régulateurs	Parties Le secteur privé SCDB	2010	50,000 par pays
4. Fournir des informations aux Parties sur les technologies adéquates	Les technologies adéquates sont identifiées	Communications des Parties et du secteur privé CHM	SCDB Parties Le secteur privé	2006	Un administrateur de programme
5. Formuler des indicateurs d'utilisation durable	Un ensemble d'indicateurs pour l'utilisation durable est en place	Réunion d'experts	SCDB et les Parties	2004	300,000 pour la réunion d'experts
6. Mettre en œuvre des projets pilotes pour tester les nouvelles technologies	Adéquation des nouvelles technologies mises à l'essai	Projets de démonstration Assistance technique et financière	Les Parties, le secteur privé Les donateurs bilatéraux et multilatéraux	2010	100,000 par projet par région

3.5 Un cadre d'harmonisation des questions de biodiversité dans les politiques, programmes et plans sectoriels et intersectoriels pertinents est mis en place et largement suivi.

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Elaborer un cadre d'intégration	Le cadre est en place	Étude sur documents Études de cas pour l'intégration	Parties, SCDB	2006	Un administrateur de programme

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
2. Soutenir les Parties dans leurs efforts d'application du cadre d'intégration	Les questions de biodiversité sont intégrées aux politiques, programmes et plans sectoriels et intersectoriels	Assistance technique et financière Lignes directrices pour l'intégration	Parties, FEM, d'autres organisations internationales compétentes et donateurs bilatéraux et multilatéraux	2006	100,000 par pays
3. Promouvoir et favoriser les initiatives interdisciplinaires dans le domaine de la biodiversité	Les programmes de recherche interdisciplinaire sont confectionnés	Assistance technique Conception de programmes pédagogiques universitaires idoines	Parties, universités, institutions scientifiques et techniques	2006	500,000 par pays

Troisième élément de la vision

4.1 La législation nationale ou d'autres mesures (dont les stratégies d'accès et de partage des avantages) sur l'accès et le partage des avantages, y compris les ressources humaines, financières, techniques et technologiques, ont été formulées et mises en pratique [en tenant compte des Lignes directrices de Bonn, selon qu'il conviendra].

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Aider les Parties dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies d'accès et de partage des avantages et de la législation en la matière	<p>Les stratégies et la législation nationales d'accès et de partage des avantages sont en place et en cours d'application.</p> <p>L'expertise technique développée</p>	<p>Assistance technique et financière</p> <p>Diffusion des informations sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques</p> <p>Programmes de création ou de renforcement des capacités</p>	FEM et les organisations et donateurs bilatéraux et multilatéraux	2008	500,000 par pays

<p>2. Promouvoir l'application la plus large des Lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui en découlent</p>	<p>Des éléments des Lignes directrices de Bonn sont intégrés dans les stratégies et les législations nationales d'accès et de partage des avantages</p> <p>Les lignes directrices sont largement appliquées par les parties prenantes concernées</p>	<p>Diffusion de l'information par le biais du CHM</p> <p>Sensibilisation des principales parties prenantes</p>	SCDB, Parties	2004	50,000 par pays
--	--	--	---------------	------	-----------------

[4.2 Les droits de propriété intellectuelle et d'autres droits *sui generis* relatifs à l'utilisation des ressources génétiques, y compris les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés locales et autochtones, respectent les pays d'origine de telles ressources génétiques, ou les droits des populations concernées, de sorte à garantir le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.]

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Identifier les principaux éléments à prendre en considération dans le développement de systèmes <i>sui generis</i> et élaborer des lignes directrices destinées à aider les Parties à mettre en place les régimes adéquats	Éléments et lignes directrices sont élaborés Systèmes <i>sui generis</i> appropriés en place	Études sur documents Études de cas Réunion d'experts Assistance technique	Parties, SCDB, OMPI, et d'autres organisations internationales compétentes	2006	300,000 pour la réunion d'experts
2. Évaluer les régimes existants de droits de propriété aux échelons national, régional et international pour veiller au respect des droits des pays d'origine des ressources génétiques et des connaissances, innovations et pratiques des communautés locales et autochtones	Des régimes nationaux, régionaux et internationaux adéquats de droits de propriété intellectuelle sont en place	Réunion d'experts Association des communautés locales et autochtones Processus de consultation nationale et régionale Négociations internationales Assistance technique	Parties, OMPI, SCDB, OMC et d'autres organisations régionales et internationales compétentes ainsi que le secteur privé	2010	5 millions
2. Élaborer des mécanismes appropriés pour garantir le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques des communautés locales et autochtones	Des mécanismes idoines ont été créés et en place Accords-types de transfert de matériaux	Association des communautés locales et autochtones Études sur documents Assistance technique Processus de consultation nationale	Parties, SCDB, OMPI et d'autres organisations internationales compétentes, le secteur privé ainsi que d'autres parties prenantes concernées	2006	100,000 par pays

[4.3 Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales et autochtones sont respectées, préservées, protégées, et promues pour une large application avec l'accord et l'implication pleins et effectifs de ces communautés.]

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Inventorier les connaissances traditionnelles, innovations et pratiques des communautés locales et autochtones en rapport avec l'utilisation des ressources génétiques.	Inventaires dressés	Enquêtes Participation des communautés locales et autochtones	Parties, communautés locales et autochtones FEM et d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux	2010	1 million par pays
2. Incorporer les règles et les pratiques coutumières relatives à l'utilisation des ressources génétiques dans les législations nationales	Les législations nationales ont introduit les règles et les pratiques coutumières	Processus de consultation nationale Association des communautés locales et autochtones	Parties, communautés locales et autochtones	2008	500,000 par pays
3. Elaborer des programmes d'éducation et de sensibilisation du public aux connaissances traditionnelles, innovations et pratiques intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	Programmes confectionnés et appliqués Inclusion des connaissances traditionnelles dans les programmes d'éducation formelle	Utilisation idoine des médias Utilisation des processus institutionnels existants pour la confection de programmes pédagogiques Ateliers de travail sur la sensibilisation et l'éducation	Parties, donateurs bilatéraux et multilatéraux et communautés locales et autochtones	2006	50, 000 par pays

[4.4 L'échange d'informations sur le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques est renforcé, en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement.]

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Affiner le CHM en tant qu'outil central de diffusion de l'information	Une plus grande utilisation, par les Parties et d'autres parties prenantes, du CHM en tant que mécanisme d'échange d'informations	CHM	SCDB, Parties, le secteur privé et d'autres parties prenantes	2004	100,000 pour le développement poussée (affinement) du CHM
2. Etablir des correspondants régionaux du CHM pour l'échange d'informations sur l'accès et le partage des avantages	Les correspondants régionaux du CHM sont installés	Consultations régionales Assistance technique et financière	Parties, SCDB, organisations régionales, FEM	2008	500,000 par région
3. Identifier des formats, protocoles et normes en vue d'un meilleur échange des informations sur l'accès et le partage des avantages	Formats, protocoles et normes en place	Réunion d'experts	SCDB, Parties	2008	300,000 pour la réunion d'experts

[4.5 Les activités de recherche et de développement dans les domaines de la biotechnologie et de la biochimie qui utilisent les ressources génétiques sont promues, favorisées et lancées dans les pays d'origine de ces ressources.]

<i>Activités prévues</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Mécanismes de mise en oeuvre</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Besoins financiers et humains</i>
1. Soutenir les institutions régionales de recherche biotechnologique et biochimique pour les pays d'origine des ressources génétiques	Recherche biotechnologique accrue dans les pays d'origine des ressources génétiques	Assistance technique et financière Activités de recherche conjointes	Parties, FEM, UNIDO, UNESCO, les organisations et les donateurs bilatéraux et multilatéraux	2010	5 millions par région
2. Favoriser l'interaction et la communication entre organismes de recherche dans les pays développés et ceux en développement	L'expertise de recherche est renforcée dans les institutions des pays en développement	Activités de recherche conjointes, échange d'experts	Parties, institutions de la recherche scientifique	2008	50,000 par institution de pays en développement
